CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71152** **VALABLE JUSQU'AU** **25/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 483 302 352

Siret : 483 302 352 00024

Code NACE : 8129A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10222482904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10222482904

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : KRISTAL TRAITEMENT

Sigle : KT

AVENUE LEON GAMBETTA
146 A
17300 ROCHEFORT

Téléphone : 05 46 99 63 80 **Fax :**

Portable : 06 30 14 64 45

Responsabilité légale :
PEST CONTROL PARTNERSHIP (FRANCE) SAS (931 141 402) / PEROCHAIN MANUEL DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / LAUNOIS ROMAIN, ALEXANDRE, LUC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.kristaltraitement.com

E-mail : contact@kristal-traitement.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 439 159 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	6	21/05/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur		09/04/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 13:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E71152** **VALABLE JUSQU'AU** **25/06/2027**

ÉDITÉ LE **01/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005
Forme juridique : SAS
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 483 302 352

Siret : **483 302 352 00024**
Code NACE : 8129A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10222482904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10222482904

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **KRISTAL TRAITEMENT**
Sigle : KT
AVENUE LEON GAMBETTA
146 A
17300 ROCHEFORT

Téléphone : 05 46 99 63 80 **Fax :**
Portable : 06 30 14 64 45

Site Internet : http://www.kristaltraitement.com
E-mail : contact@kristal-traitement.fr

Responsabilité légale :
PEST CONTROL PARTNERSHIP (FRANCE) SAS (931 141 402) / PEROCHAIN MANUEL DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / LAUNOIS ROMAIN, ALEXANDRE, LUC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/05/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.